AR Prefecture
082-248200107-20261123-2026_26-AR
Reçu le 24/11/2026

2026_26

QRGA
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron
Hôtel de Ville – BP 30 – 82140 Saint Antonin Noble Val

ARRETÉ PORTANT MODIFICATION DU LIEU DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Présidente de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
Vu, notamment l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'indisponibilité de la salle habituellement utilisée pour les séances du Conseil Communautaire, située dans les locaux de la mairie de Saint Antonin Noble Val, la Communauté de Communes ne peut organiser sa réunion du conseil communautaire du 1er décembre 2026 dans le lieu habituel.
Considérant, pour le bon déroulement des travaux, qu'il est nécessaire de désigner une salle annexe du siège social pour les réunions du conseil communautaire,
Considérant la salle de réunion (« Salle des Fêtes de Laguépie ») de la commune de Laguépie (82250), pour le conseil communautaire du 1er décembre 2026,

ARRETE

Article 1 :
A titre exceptionnel, pour le conseil communautaire du 1er décembre 2026, la salle de réunion (« Salle des Fêtes de Laguépie ») de la commune de Laguépie (82250) sera désignée pour la tenue de la séance du conseil communautaire.

Article 2 :
Ampliation du présent arrêté sera faite à :
- Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne
- Monsieur le Maire de Laguépie
- Madame le Maire de Saint Antonin Noble Val.

Fait à Saint Antonin Noble Val,

Le 23 novembre 2026

LA PRESIDENTE

Elisabeth BIRS

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
Q.R.G.A.

LA PRESIDENTE
- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

Siège administratif

23 place de l'hôtel de ville
BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val
05 63 30 67 01- contact@cc-qrga.fr
www.cc-qrga.fr